

TOURNOI de l'ABCP BOULOGNE SUR MER

CAHIER DES CHARGES ET ARTICLES DU REGLEMENT

Art. 1 L'Amicale Bucaille Cercle Pongiste de Boulogne sur Mer organise les 22, 24 et 25 mai 2024 dans la salle Mazurier (rue Léo LAGRANGE, à Boulogne sur Mer) un grand Tournoi de tennis de table non homologué.

Il se déroulera sur 12 tables avec des balles plastiques blanches Gewo 3* fournies par l'organisateur.

Art. 2 Ce tournoi est ouvert à tous les athlètes licenciés FFTT. La licence 2023/2024 ou attestation sera exigée par le juge arbitre en charge de la compétition.

Un mineur sans licence et sans Certificat Médical ne joue pas.

Art. 3 Dans tous les tableaux la limite est fixée à 36 participants.

Les séries (A B D F G H I J L) se disputeront au meilleur des 5 manches. Disputées par poules de 3 ou 4 joueurs au premier tour, puis 2 qualifiés par poule pour les tours suivants dans un tableau à élimination directe.

La série C (Flash) : la rencontre se joue en 1 seul set de 3 points. Changement de service à chaque point (le joueur le moins bien classé sert en 1er). Le vainqueur sera le premier à 3 points. à élimination directe

La série E (Handicap) est à élimination directe. Le premier arrivé à 41 points remporte la partie. Le handicap est de 2 points par différence de 100 points (limité à 20 points). Le changement de côté s'effectue dès qu'un joueur a atteint 21 points.

Art. 4 Au cours du tableau à élimination directe, les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer une partie indiquée par le Juge Arbitre.

Art. 5 Le Comité d'Organisation, en accord avec le Juge Arbitre pourra éventuellement apporter au présent règlement toutes les modifications jugées utiles et nécessaires au bon déroulement du tournoi. Les décisions du Juge Arbitre en application avec les règlements de la FFTT seront sans appel.

Art. 6 Le Club Boulogne sur Mer ABCP décline toute responsabilité civile et pénale pour les accidents corporels, matériels, défaillance physique, vols et pertes d'objets personnels,....dont pourraient être victimes les participants ou les accompagnateurs.

Art. 7 En cas de détérioration volontaire, les frais de réparation seront supportés par le ou les auteurs.

Art. 8 L'organisateur redistribuera 50 % des droits d'inscription entre les finalistes et demi-finalistes de chaque série. (50 % vainqueur, 25 % finaliste, 2x12,5 % demi finalistes) dotation garantie pour un minimum de 16 joueurs dans la série.

Art. 9 Droit d'inscription pour chaque série

Séries A, B, C = 3€

Série D, E, F, I, J = 6 €

Date / HEURE	Série	Tableau	
		Mercredi 22 mai	
22 Mai 14h00	A	Cadets / Juniors	
22 Mai 15h00	B	Benjamins / Minimes	
22 mai 16h00	C	Flash	
		VENDREDI 24 mai	
24 Mai 19h00	D	Open	
24 Mai 20h00	E	Handicap	
			SAMEDI
25 Mai 9h00	F	500	699
25 Mai 10h00	G	500	899
25 Mai 11h00	H	500	1099
25 ma 12h00i	I	500	1299
25 mai 13h00	J	500	1599

Art. 10 Les engagements seront à faire parvenir par courriel pour le 21 mai 2024 à pour les séries du 22 mai et le 23 mai pour les séries du 24 et 25 mai à l'adresse suivante: pingabcp@sfr.fr ou par le formulaire en ligne.

Inscription sur place si places disponibles 30 mn avant le début de la série.

Art. 11 Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire dans 3 séries maximum par journée. Un joueur éliminé dans une série peut s'inscrire sur place dans une série qui n'a pas encore débuté.

Art. 12 Le samedi, Il n'y pas d'interruption entre 12h00 et 14h00.
Restauration au Club house: buvette, sandwiches...

Art. 13 Le tirage au sort public et la constitution des poules aura lieu avant le lancement de chaque série dans les locaux de l'ABCP Boulogne sur Mer

Art. 14 Le fait de participer au tournoi engage tous les joueurs à respecter les articles du présent règlement. Les participants seront pointés à la table d'accueil munis de leurs licences.

30 minutes avant le début de leur série respective. Cette compétition est ouverte aux joueuses et joueurs licenciés à la FFTT et obéit aux règles en vigueur de la saison 2023/2024.